

## DANS LE CADRE DE LA PANDEMIE DU COVID 19

IL N'EST AUTORISÉ QU'**UN SEUL ET MÊME ACCOMPAGNANT EN SALLES DE NAISSANCES** SI CELUI NE PRÉSENTE AUCUN SIGNE CLINIQUE (\*)

*(\*) une fièvre et/ou une toux, et/ou un syndrome d'insuffisance respiratoire, et/ou autres symptômes isolés (forme atypique): anosmie sans obstruction nasale, agueusie, confusion, maux de gorges, diarrhées, rhinorrhées, céphalées, asthénie*

IL VOUS SERA DEMANDÉ DE RESPECTER LES CONSIGNES SUIVANTES :

- Port du masque pour l'accompagnant
- Surblouse
- Lavage des mains, gel HA

Cet accompagnant sera présent le temps du travail de la patiente et aussi dans les 2 heures après la naissance ; il doit rester dans la salle de naissance et ne peut sortir que pour aller aux toilettes...

A la sortie de la salle de naissance, l'accompagnant rentre à son domicile.

### EN CAS DE PRESENCE D'UN OU DE PLUSIEURS SYMPTÔMES L'ACCOMPAGNANT DOIT RESTER À SON DOMICILE

- **EN SUITES DE NAISSANCE : AUCUNE VISITE.** L'accompagnant reviendra le jour de la sortie de la maternité de la maman et du nouveau-né. Il sera autorisé à monter pour prendre les bagages au moment de la sortie.

**Nous comptons sur votre compréhension pour respecter ces consignes pour protéger nos patientes et leurs nouveau nés et nos professionnels de santé de la maternité**